

- 1 AOUT 2016

*Le Premier Ministre*

1 1 7 3 / 1 6 / SG

Paris, le 27 JUL. 2016

Monsieur le Président,

Grâce à l'adoption de la loi du 9 janvier 1985, la montagne a bénéficié d'un nouvel élan en termes d'activités économiques, touristiques et agricoles, et d'une meilleure protection de son environnement, lequel est particulièrement riche par ses paysages et sa biodiversité et contribue pour beaucoup à l'attractivité touristique de la France au plan international.

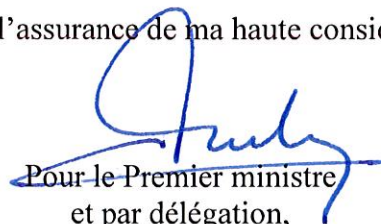
Les politiques publiques menées au service de ces espaces ont connu d'indéniables réussites, mais une nouvelle étape doit aujourd'hui être franchie afin de moderniser les dispositifs actuels et de donner aux massifs de montagne les moyens de leur essor et de leur préservation.

A cette fin, le Gouvernement souhaite saisir le Parlement d'un projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dont certaines dispositions peuvent être regardées comme relevant de la catégorie des projets de loi de programmation au sens des articles 34 et 70 de la Constitution.

J'ai l'honneur de vous soumettre ce projet pour avis.

Compte tenu de l'urgence qui résulte du calendrier prévu pour l'inscription du projet à l'ordre du jour du conseil des ministres, je vous serai reconnaissant de me faire parvenir l'avis du Conseil économique, social et environnemental avant le 6 septembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Pour le Premier ministre  
et par délégation,

le Secrétaire général du Gouvernement

*Monsieur Patrick BERNASCONI  
Président du Conseil économique,  
social et environnemental  
Palais d'Iéna  
9, place d'Iéna  
75775 PARIS CEDEX 16*